

Evêché de Rodez
et de Vabre

Rodez le 3 Juillet 1975.

Monsieur

Du côté Evêché, nous ne voyons aucun inconvénient à ce que la Commune utilise l'église de Salmiech à sa guise, du fait qu'il n'y a jamais eu de culte officiel. Les Messes dites une fois par an, les deux, pourront très bien se dire ailleurs, si l'en veut les perpétuer.

Pour le reste, propriété, etc... nous n'avons aucune compétence.
Salutations sincères.

Signature illisible

Copie du document déposé en Mairie,
faite le 3 septembre 1975.